# 

* Date : 13-05-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013766073
* Author :

Justice de paix du deuxième canton de Liège
Suite à la requête déposée le vingt-trois janvier deux mille treize, une ordonnance du Juge de paix du deuxième canton de Liège, rendue le dix-sept avril deux mille treize, a déclaré Mme SORET, Marie Louise Françoise Lambertine Julienne, née à Soumagne le 8 janvier 1939, domiciliée à 4000 Liège, avenue Rogier 5/0052, incapable de gérer ses biens et a, en conséquence, été pourvue d'un administrateur provisoire en la personne de Me DEMBOUR, François, avocat à 4000 Liège, place de Bronckart 1; il a cependant été décidé de limiter la mission de l'administrateur provisoire aux seuls actes de disposition.
Il a été dit pour droit que Mme SORET, Marie Louise Françoise Lambertine Julienne aura la jouissance et la gestion complète de ses revenus et de son compte courant (le crédit de celui-ci ne pouvant dépasser 2.000 euros et le surplus devant être placé sur son compte épargne).
Liège, le 17 avril 2013.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Gavage, Jean-Claude.